

32 centiares, d'après les calculs de M. Dureau de la Malle.

La *demenchiata*, la dimanchée (ch. 799). Comme d'après Ducange, la dimanchée pouvait recevoir quatre quartaux de semence, soit 68 litres environ, il en résulte que cette mesure équivaut à 26 ares, c'est-à-dire à deux anciennes bicherées lyonnaises.

L'*eminada*, l'émine (ch. 357, 366). Cette mesure était surtout en usage dans le midi où elle variait considérablement. D'après certains calculs faits en vue de nos pays, l'émine représenterait environ 8 ares 50 centiares, soit deux tiers de l'ancienne bicherée lyonnaise, car cette dénomination sert aussi à désigner une mesure de blé valant 22 litres et demi, contenance de deux tiers de l'ancien bichet du Lyonnais (1).

Mesures de capacité :

L'*année* ou la charge d'un âne : *unus asinus oneratus de vino* (ch. 798). Quoique cette mesure fût employée quelquefois pour les grains, elle semble avoir été surtout en usage pour le vin. La dénomination d'*année* est encore usitée aujourd'hui par nos vignerons lyonnais et foréziens pour désigner une quantité de vin égale à l'hectolitre actuel.

Le mornantais, *mornantesius*. Cette mesure, qui doit évidemment son nom à la petite ville de Mornant, servait à mesurer les grains et contenait deux bichets lyonnais, c'est-à-dire 67 litres. Elle équivalait ainsi au muid en

(1) La Teyssonnière. *Recherches historiques sur le départ. de l'Ain*, III, p. 130.